

Ces peines atroces sont réservées pour le peuple, dont l'abaissement se retrouve partout avec ses tristes conséquences.

L'infirmerie était remplie de malheureux, qui, exténués par leur supplice, semblaient lutter contre la mort. Il s'y trouvait un homme condamné aux travaux des mines pour avoir commis un assassinat. On avait commencé par lui appliquer soixante-quinze coups de knout. Les chirurgiens avaient déclaré qu'il ne passerait point la journée.

On nous conduisit, à quelque distance de l'Ostrog, dans une autre prison, où l'on enferme à leur passage les criminels envoyés en Sibérie par les tribunaux des provinces de l'Ouest, et qui prennent ici quelques jours de repos.

A la tête de ce dépôt on a placé deux personnages redoutés, les *knouteurs* de Moscou.

Nous éprouvâmes un sentiment d'horreur, en nous trouvant à côté de ces ministres d'une justice barbare, et plus encore lorsqu'ils se mirent à nous développer avec complaisance le mécanisme de leur art. Ils étalèrent devant nous leurs *plètes*, leurs *knouts* et les pointes de fer avec lesquelles ils marquent les condamnés. Je vous en épargne la description. Qu'il vous suffise de savoir qu'un coup de plète, appliqué devant nous sur un mur de briques, en faisait sauter des éclats, et qu'un seul coup de knout traça un sillon d'une demi-ligne